

Protections individuelles pour les professionnels de santé en ambulatoire (soins de ville)

Pour se protéger et protéger les autres

→ Il est recommandé que les professionnels de santé disposent :

- De **masques chirurgicaux** pour les patients symptomatiques et pour eux-mêmes (si contact avec patient symptomatique ou s'ils sont symptomatiques eux-mêmes) et d'adapter son sa stratégie d'utilisation aux conditions d'approvisionnement (port de masque prolongé possible lors d'une plage de consultation dédié).
- De **solutions hydro-alcooliques** (SHA) pour se désinfecter les mains avant et après le contact avec le patient
- De **gants non stériles** à usage unique en cas de contact avec les liquides biologiques (hygiène des mains au retrait des gants)

→ De manière générale, devant un patient présentant un syndrome infectieux respiratoire en l'absence de connaissance de l'agent infectieux en cause :

- Se frictionner les mains avec une **solution hydro-alcoolique** 20 secondes au minimum **avant et après tout contact avec le patient**, après contact avec son environnement au domicile, et après contact avec les surfaces du cabinet potentiellement contaminées par le patient (ex : table d'examen) ; ou à défaut, se les laver avec du savon liquide (durée minimal de la friction 15 secondes) puis séchage avec un papier à usage unique)
- **Désinfecter le matériel médical** (ex : thermomètre) avec des lingettes détergentes-désinfectantes virucides (NF 14476) ; (à défaut de disposition de thermomètre sans contact)
- **A la fin du soin** : retirer le matériel éventuel (masque ou gants par exemple) et les éliminer dans un sac DASRI ou à défaut en filière habituelle, et faire une friction hydro-alcoolique des mains.